

L'AUTOMNE, SOUS LE SIGNE DE LA PROXIMITÉ ET DU PARTAGE

ENGAGEMENT SOCIÉTAL

L'ANCRE et L'institut des maladies
du rythme cardiaque (LIRYC)

ÉCONOMIE

Tendances économiques

CULTURE

Découvrir ou redécouvrir
Bordeaux



RETRAITE

DEUX SIMULATEURS À VOTRE DISPOSITION



L'ANCRE met à votre disposition deux simulateurs : l'un pour estimer le montant de votre future retraite, l'autre pour calculer le plafond de votre Plan Épargne Retraite (PER). Ces outils vous offrent l'opportunité de mesurer la situation de vos revenus une fois retraité(e) et de définir le niveau d'épargne nécessaire pour compléter votre retraite.

La mesure du montant de votre future retraite

L'estimation est établie à titre indicatif. Elle a pour objectif de vous apporter une première vision rapide, simplifiée et non exhaustive de votre situation retraite. Compte tenu de la complexité des calculs liés à la fiscalité, nous vous invitons à faire confirmer les résultats par votre interlocuteur commercial habituel.

A quoi correspond le plafond de votre épargne retraite ?

Le Plan d'Épargne Retraite (PER) comme les contrats d'assurance éligibles aux dispositifs réservés aux Travailleurs Non-Salariés ou Travailleurs Non-Salariés Agricoles sont des produits assortis d'avantages fiscaux pour inciter les Français à se constituer une épargne pour préparer leur retraite.

Plus vous épargnez, plus votre économie d'impôt sera importante car les montants versés sur votre plan et/ou sur votre contrat peuvent être déduits de votre revenu imposable. Toutefois, un plafond limite la somme déductible de ce revenu imposable au titre des cotisations versées.

SOMMAIRE

PAGE 2

- Simulateurs Retraite

ÉDITO – PAGE 3

- Les 40 ans de l'Association

ACTUALITÉS – PAGE 4

- Pensez à effectuer des versements sur vos contrats retraite PERI
- Traitements révolutionnaires des arythmies cardiaques

ÉCONOMIE & FINANCE – PAGE 6

- Tendances économiques

ENGAGEMENT SOCIÉTAL – PAGE 8

- L'ANCRE et L'institut des maladies du rythme cardiaque (LIRYC)

PRODUITS - PAGE 9

- La gestion de portefeuilles

SERVICES – PAGE 10

- Une palette d'avantages à valeur ajoutée
- Santéclair

CULTURE – PAGE 12

- Découvrir ou redécouvrir Bordeaux

ÉPHÉMÉRIDE – PAGE 14

- Ce que votre Association a fait pour vous ces derniers mois...

Fiche pratique « L'assurance prévoyance ? » en dernière page

ANCRE - 27, boulevard des Italiens, 75002 PARIS - Représentant légal : Jean-François Debrois - Directrice de la publication : Sandrine Bastide-Calori - Impression : Azur Partner Communication, 17 allée du Clos des Charmes, 77090 COLLÉGIEN - Dépôt légal à parution - Date de parution : novembre 2023 - ISSN 2492-4237



ÉDITO

LES 40 ANS DE L'ASSOCIATION

En règle générale, cet éditorial traite de questions d'actualité. En mars dernier, c'était l'évolution des marchés financiers et ses conséquences sur les performances de l'assurance vie. En juillet c'était la démarche de dématérialisation entreprise par l'ANCRE. Aujourd'hui c'est d'une actualité qui commence fin 1983 dont je veux vous parler brièvement puisque l'ANCRE a eu 40 ans le mois dernier.

Quelques chiffres tout d'abord :

- 96 adhérents au 31 décembre 1983 ... Plus de 600 000 à la fin de cette année 2023 ;
- 1 seul contrat souscrit auprès des AGF (devenues Allianz) fin 1983 (La Retraite AGF) ... 59 contrats en vigueur aujourd'hui, dont 44 auxquels on ne peut plus adhérer mais sur lesquels les adhérents qui les ont souscrits peuvent, ou doivent selon les cas, verser des cotisations ;
- Quelques centaines de milliers de francs d'épargne versés par les 96 adhérents fin 1983 ... début 2023 : 22 milliards d'euros d'encours gérés dans nos contrats d'épargne et retraite et 23 milliards d'euros de capitaux sous risque dans nos contrats de prévoyance.

Cela pourtant ne suffit pas à montrer le chemin parcouru. Il faut aussi se rappeler !

- La multiplication des communications avec vous, les adhérents : un périodique de 16 pages trois fois dans l'année, des newsletters fréquentes, un site Internet qui vous est dédié, 6 à 8 rencontres dans vos régions chaque année, des « webconférences » à votre intention depuis l'an passé et qui vont se multiplier ;
- Des services à valeur ajoutée pour tous (Allo Infos juridiques, Protection Juridique, Santéclair, Testamento, des simulateurs Retraite, des articles réguliers sur l'économie ou la finance...);
- Le mécénat avec la FCA et LIRYC puis la création en 2022 du Fonds de dotation ANCRE SOLIDARITE.

Si certaines de ces réalisations ou de ces noms ou acronymes ne vous disent rien, renseignez-vous sur notre site : www.ancre-vie.com

Tout cela a été rendu possible grâce à l'action et au travail des membres du Conseil d'Administration de l'Association et de son Bureau, des membres des Comités de Surveillance du PERP tout d'abord, puis des PERI depuis la loi PACTE et des collaborateurs de l'ANCRE durant ces quarante années. Qu'ils soient tous remerciés ici.

Mais surtout, cela n'a été possible que parce que vous êtes devenus adhérents en faisant confiance à notre Association qui, depuis 40 ans, a préparé en étroite et permanente liaison avec l'assureur des contrats de bonne qualité et veillé à leur permanente évolution en signant les avenants nécessaires. Sans vous, c'est une évidence, rien n'aurait pris cette dimension et c'est donc à vous que je dis le plus grand merci et ... BON ANNIVERSAIRE.

Jean-François DEBROIS - Président de l'ANCRE

ACTUALITÉS

PENSEZ À EFFECTUER DES VERSEMENTS SUR VOS CONTRATS RETRAITE PERI



1. VOUS ETES SALARIÉ :

Afin d'augmenter l'épargne de votre PERI et de réduire votre fiscalité⁽¹⁾, pensez à effectuer un versement complémentaire avant la fin de l'année 2023⁽²⁾.

Ainsi, par exemple, en qualité de salarié et si votre tranche d'imposition marginale est de 30% et votre versement complémentaire avant la 31 décembre 2023 est de 2 000 euros vous effectuez une économie d'impôts sur le revenu de 600 euros⁽³⁾. Pour l'année 2023, vos cotisations sont déductibles dans la limite du plus élevé des deux plafonds suivants et dans la limite de 32 908 euros :

- 10% de vos salaires de 2022 nets des frais professionnels (après la déduction forfaitaire plafonnée de 10% ou de leur montant réel) ;
- 10% du plafond annuel de la sécurité sociale de 2022.

Exemple : votre revenu net imposable annuel pour 2022 est de 52 000 euros après abatement pour frais professionnels, il vous est possible de déduire au maximum 5 200 euros. Si vous avez effectué des versements réguliers au cours de l'année 2023 de 3 000 euros il vous est possible d'effectuer un versement libre de 2 200 euros.

Mais auparavant, examinez votre avis d'imposition reçu en 2023 pour 2022, vous y trouverez le montant total du plafond de déduction dont vous bénéficiez pour cette année et qui comprend, le cas échéant, le solde des plafonds non utilisés en 2022, 2021 et 2020.

Si le cumul des années antérieures est d'un montant de 6 000 euros votre maximum de cotisations déductibles est donc de 6 000 euros plus 2 200 euros soit au total 8 200 euros.

Si vous êtes mariés ou pacsés, soumis à une imposition commune, vous êtes éligibles à l'option pour la mutualisation des plafonds de déduction. Dans le cadre de cette option, les plafonds de déduction de chaque membre du couple sont alors additionnés afin de n'obtenir qu'un seul et même plafond total de déduction.

2. VOUS ETES TRAVAILLEUR INDEPENDANT TNS :

Avant la loi PACTE, vous étiez titulaire d'un contrat dit « Madelin ». Aujourd'hui, vous êtes titulaires d'un PER (Plan d'Épargne Retraite).

Toutefois les modalités de déduction que vous relevez du régime des indépendants ou du régime agricole n'ont pas été modifiées. Ainsi la déduction des cotisations versées est toujours déterminée en fonction de votre revenu BIC (Bénéfices Industriels et Commerciaux), BNC (Bénéfices Non Commerciaux) ou BA (Bénéfices Agricoles).

Pour connaître le maximum de déduction possible au titre d'une année, il vous est conseillé de vous rapprocher de votre Expert-Comptable afin d'effectuer un versement libre en complément de vos éventuelles cotisations régulières.

De même, si votre conjoint⁽⁴⁾ ne dispose pas de revenus, il lui est possible d'adhérer à un contrat PER et de verser la cotisation maximum de 4 114 euros pour 2023 (soit 10% du plafond annuel de la sécurité sociale de 2022).

(1) Dans les conditions et limites prévues par la législation en vigueur au 01/01/2023 et susceptibles d'évoluer. (2) Pour être certain que votre versement soit bien pris en compte pour l'année 2023, veuillez l'effectuer rapidement. (3) Sous réserve que votre versement s'impute intégralement sur vos revenus soumis à votre tranche marginale d'imposition. (4) Conjoint ou partenaire de PACS.

Les dispositions rappelées ci-dessus concernent tous les contrats PER savoir : PER Allianz Horizon - PER Allianz Pleine Retraite - PER Allianz TNS - PER Allianz Tellus TNS.

TRAITEMENTS RÉVOLUTIONNAIRES DES ARYTHMIES CARDIAQUES

Docteur Mélèze Hocini, cardiologue au CHU de Bordeaux et Directrice générale-adjointe de l'IHU-Liryx



LIRYX À LA POINTE DU TRAITEMENT DES ARYTHMIES CARDIAQUES.

Spécialisé depuis sa création il y a douze ans dans le traitement des dysfonctions électriques du cœur, L'Institut des maladies du rythme cardiaque (Liryx) de Bordeaux ambitionne de devenir le premier centre mondial de recherche translationnelle, au sens où la recherche effectuée au sein de ses laboratoires bénéficie directement aux patients.

L'IHU-Liryx est un institut multidisciplinaire qui rassemble sur un même site des médecins, des chercheurs, des ingénieurs, des mathématiciens, des modélisateurs, des « imageurs », qui, tous, travaillent ensemble sur la prise en charge des arythmies cardiaques, devenues une priorité majeure des politiques de santé publique.

Les maladies cardiovasculaires représentent aujourd'hui la première cause de mortalité dans le monde devant le cancer : 17,7 millions de décès, soit 31% de la mortalité totale annuelle. En France, celles-ci provoquent 150 000 morts par an, de l'ordre de 400 par jour. 78 000 femmes succombent chaque année (première cause de mortalité féminine), soit 6,5 fois plus que le nombre de victimes du cancer du sein.

LA FIBRILLATION AURICULAIRE.

Le cœur n'est pas qu'une machine mécanique mais avant tout un organe électrique, qui fonctionne à raison de 100 000 pulsations par jour tout au long de notre vie. Notre muscle cardiaque ne peut se contracter que s'il auto-génère un influx électrique. Cependant, si le courant ne suit pas le trajet prédéfini, il peut survenir des arythmies. La fibrillation auriculaire demeure la plus répandue d'entre elles. Elle frappe 33,5 millions de personnes dans le monde. Rien qu'en France, on estime qu'environ un million de personnes souffrent de cette maladie, dont une forte proportion des plus de 50 ans. Elle demeure à l'origine de 20% des AVC, car le premier organe touché par un caillot sanguin est le cerveau.

À ce jour, on recense trois types de traitement pour régulariser le rythme :

1. Les médicaments anti-arythmiques. Les meilleurs, hélas, ne sont efficaces que dans 35 à 40% des cas.
2. Les chocs électriques. Les cellules cardiaques se contractent de manière anarchique. On pose des plaques sur le torse et on envoie un courant électrique extérieur pour resynchroniser les pulsations. Mais ces chocs ne soignent pas et s'attaquent seulement aux symptômes visibles et permettent le retour du rythme sinusal.
3. La pose d'un pacemaker. La fréquence cardiaque est trop rapide lors de l'arythmie et il faut interrompre le flux électrique entre l'oreillette et le ventricule pour régulariser le rythme cardiaque. Il faut tout de même implanter un petit appareil au niveau du pectoral appelé pace maker. La machine impulse alors le rythme cardiaque à une cadence régulière. Là encore, ce mode de traitement ne soigne pas et ne fait qu'atténuer les symptômes. Le risque d'embolie subsiste.

Bien sûr, le traitement anticoagulant pour fluidifier le sang est nécessaire.

Au-delà de ces traitements des symptômes, il existe un traitement curatif de la fibrillation auriculaire développé par nos équipes.

Au cours de ses travaux, l'IHU-Liryx est parvenu à détecter l'origine des fibrillations auriculaires. Étonnamment, celles-ci surviennent hors du cœur : elles proviennent des veines pulmonaires, qui ramènent le sang des poumons vers les oreillettes du cœur. Il existe des extensions musculaires à l'intérieur de ces veines qui sont dans 90% des cas à l'origine des fibrillations auriculaires. L'innovation de l'Institut a consisté à établir une sorte de « barrage électrique » autour des dites veines qui permettent de guérir de la maladie. Sous anesthésie locale, on introduit un cathéter qui enregistre l'activité électrique du cœur et envoie simultanément du courant électrique qui vient chauffer à 40-45 degrés son extrémité en platine et détruire les cellules responsables de l'arythmie. Couronné de succès, ce mode de traitement, largement repris par d'autres établissements dans le monde, a permis de soigner depuis quelque 10 millions de patients à travers le monde.

LA FIBRILLATION VENTRICULAIRE

Elle provoque ce que l'on appelle la « mort subite », laquelle provoque 4 à 5 millions de décès chaque année, dont 50 000 en France, soit 130 par jour en moyenne. La contraction cardiaque n'est plus opérante. Le sang n'est plus expulsé en quantité suffisante. Le cerveau n'est donc plus irrigué. Au bout de dix à quinze secondes, l'individu perd connaissance. Sa syncope correspond non pas à un « arrêt » du cœur comme on le croit volontiers mais au contraire à un emballement, une tornade électrique (250 à 300 battements par minute). L'arrêt cardiaque proprement dit, en revanche, c'est autre chose : les battements cessent subitement (20% des syncopes). Le taux de survie d'une « mort subite » demeure très faible : de l'ordre de 5 à 20%. Et chaque minute écoulée avant défibrillation ampute de 10% les chances de la victime.

Liryx a mis en évidence une défaillance du système électrique cardiaque (le système de Purkinje) dans la survenue des fibrillations ventriculaires. La cautérisation de ces cellules permet de ne plus refaire de mort subite dans 85% des cas. Liryx a également mis en évidence des îlots d'anomalies de propagation de l'influx électrique dans le muscle cardiaque lui-même. Ces îlots anormaux sont en cause dans les morts subites dans plus des 2/3 des patients qui souffrent de fibrillation ventriculaire et un traitement par un courant électrique permet d'éliminer ces cellules. Afin de faire de la prévention sur un plus grand nombre de personnes, l'Institut met au point toute une batterie d'examen dites non invasives tel un super-électrocardiogramme (ECG), muni de 250 électrodes, pour cartographier le cœur sous toutes ses facettes.

TENDANCES ÉCONOMIQUES

QU'Y-A-T-IL DE L'AUTRE CÔTÉ ?

L'escalade entamée par les banquiers centraux en mars 2022 pour la Fed et quelques mois plus tard pour la BCE arrive à son terme. Le choc COVID puis le conflit russo-ukrainien ont bousculé l'ordre économique établi jusqu'à réveiller l'hydre inflationniste. Il fallait agir. Le mouvement de hausse des taux enclenché en 2022 est historique tant par sa rapidité que par son ampleur et il porte ses fruits. S'il est trop tôt pour crier victoire, les derniers chiffres montrent que le dérapage des prix ralentit nettement aux Etats-Unis et dans une moindre mesure en Europe. Au-delà de la question inflationniste, il semble que la flambée des prix a été le révélateur d'un profond bouleversement du mode de fonctionnement de l'économie mondiale, sensiblement différent de celui qui prévalait peu ou prou depuis 40 ans. Qu'en est-il ?

L'OUVERTURE D'UN CHAPITRE INTRINSÈQUEMENT PLUS INFLATIONNISTE

Les dérèglements engendrés par la COVID et le conflit Russo-Ukrainien ont-ils sonné le glas du libre-échange ? Oui si l'on parle du modèle néolibéral qui prévalait ex-ante, mais l'adoption de nouvelles règles ne sera ni rapide, ni de tout repos. Chacun a compris que l'heure n'est plus au libre-échange effréné mais plutôt à la recherche d'alliances avec des pays amis dans les domaines stratégiques. Ainsi **la sécurité** est devenue l'étalon de mesure majeur des décisions politiques et industrielles. La guerre déclenchée par la Russie a définitivement remis en cause la croyance dans les bienfaits du « doux commerce » cher à Tocqueville. Si l'idée selon laquelle la libéralisation des échanges fera converger les économies insérées dans une globalisation sur le modèle occidental à l'échelle de la planète a du plomb dans l'aile, **il faut garder en tête que bénéficier de plus de sécurité aura un coût**. Souvenons-nous que les délocalisations dans les pays à bas coûts qui ont permis l'enrichissement des actionnaires de sociétés profitant de marges confortables, ont aussi largement contribué à l'amélioration du pouvoir d'achat des consommateurs. Concrètement on peut mesurer le changement d'approche à travers la pénurie de médicaments qui frappe l'Europe. Sécuriser nos approvisionnements suppose soit de produire sur notre sol, soit d'accepter de payer des prix plus élevés aux industriels, dans les deux cas le client final verra sa facture augmenter.

Dans un autre registre, la bascule vers une économie soucieuse de minimiser son empreinte sur l'environnement n'est pas une option. Il y a urgence, Mère Nature nous l'impose. Le fait d'intégrer ce facteur dans les coûts de production ne peut pas être neutre. **En clair, produire la même chose plus proprement coûtera plus cher**. Le mouvement devra être relativement rapide, les contraintes réglementaires visant à substituer les moteurs électriques aux moteurs thermiques pour l'automobile en témoignent. La question qui reste en suspens est de savoir qui paiera la facture ? Et la réponse est : probablement tout le monde. Les Etats qui risquent de s'endetter un peu plus encore, les entreprises qui risquent de voir leurs marges mises sous pression et les consommateurs qui risquent de voir leurs factures/impôts augmenter.

De même, la lutte contre le dérèglement climatique conduit les gouvernements à changer de logiciel. Il faut désormais favoriser **la réindustrialisation** et raccourcir les chaînes de production. Aux Etats-Unis, l'Inflation Reduction Act (IRA) et le Chips Act dégainés par l'administration Biden ne sont pas seulement destinés à lutter contre le changement climatique, ils cherchent aussi à placer le pays en tête de la course aux industries de demain. Avec le Green Act, l'Union Européenne avance dans la même direction. Le constat est sans appel. Si le PIB par tête de la Chine est 6 fois supérieur à celui de l'Inde c'est, entre autres, parce que l'industrie représente 30% du PIB chinois contre seulement 15% pour l'Inde. Il faut considérer les gains de productivité comme un facteur essentiel de la dynamique de développement. C'est par eux que passe l'amélioration de la croissance potentielle, un mariage

complexe entre l'accès aux ressources naturelles, la démographie, le cadre législatif et réglementaire, l'éducation, l'investissement etc...Or sur les dernières décennies, dans un pays comme la France, les politiques économiques structurellement favorables à la demande, ont participé au recul de l'industrie. En réalité **il sera impossible de continuer à soutenir la demande, accélérer la réindustrialisation et rester dans un monde de libre-échange**. L'un de ces objectifs est en trop. Une autre difficulté se niche dans l'hétérogénéité des pays de l'Union. Seuls les pays les moins endettés, capables de verser des subventions, seront en mesure d'attirer à eux les investissements ce qui contribuera à accroître les divergences entre les Etats. **Il est donc essentiel de mettre en place des financements au niveau européen**.

L'INFLATION PLIE MAIS NE ROMPT PAS

Sur un horizon plus conjoncturel, il semble que le travail des banquiers centraux porte ses fruits. Devant le principal vecteur d'inflation, à savoir le déséquilibre flagrant entre une offre sous optimale (abimée par la désorganisation consécutive à la séquence covid et par l'envolée des prix de l'énergie consécutive au déclenchement du conflit Russo-Ukrainien), et une demande très dynamique (boostée par un effet rattrapage et par le soutien sans faille des gouvernements à la défense du pouvoir d'achat), **les banquiers centraux ont choisi de faire reculer la demande**. Dit autrement, l'objectif est d'imposer un net recul de la croissance afin d'en finir avec le dérapage inflationniste.



En Europe, la première partie de l'exercice est atteinte. Sur les 3 derniers trimestres la croissance est proche de zéro. En revanche à 5.3% l'inflation, elle, ne recule que modérément, loin, très loin de l'objectif affiché de 2%. Un tel écart ne laisse pour l'instant que peu de place au relâchement. C'est la raison pour laquelle la BCE a annoncé une énième hausse (25 bp) à 4-4.5% le 14 septembre. Aux Etats-Unis l'objectif est en vue. Certes les derniers chiffres d'inflation (sept) font état d'une remontée de 3.2 à 3.7% essentiellement due à la hausse du prix du baril mais à l'inverse l'inflation cœur (hors éléments volatils) continue à refluer de 4.7 à 4.3%. Dans le même temps les indicateurs d'activité pointent tous en direction d'un ralentissement, un mouvement tout à fait attendu compte tenu de l'ampleur des hausses de taux. À la vue de ces chiffres **le constat est simple : la partie n'est pas gagnée mais les choses sont plutôt bien parties aux Etats-Unis, la situation est plus compliquée en Europe. Dans les deux cas la fin du cycle de hausse des taux est imminente.**

COMMENT SE PRÉSENTE 2024 ?

Avant de se projeter sur 2024, il convient de répondre à la question qui brûle les lèvres de tous les économistes. Mais comment un choc de taux d'une telle ampleur (+400 bp en Europe et 525 bp aux Etats-Unis) en l'espace de 18 mois a-t-il pu être absorbé par l'économie sans provoquer un effondrement de la croissance ? **L'explication vient de l'abondance de liquidités.** La plupart des investisseurs, nous y compris, en ont mal mesuré la puissance. Trois raisons se sont additionnées. Premièrement, le durcissement monétaire est le plus important réalisé depuis 40 ans mais il fait suite à un assouplissement XXL déclenché par la crise covid qui a permis aux entreprises de se refinancer sur des durées plus longues (repoussant ainsi le mur de la dette) et à des taux ultra confortables, proches de zéro. Résultat, à ce stade, les bilans des grandes entreprises n'ont pas été vraiment impactés par la hausse des taux. Deuxièmement le durcissement monétaire a été contrecarré par des politiques budgétaires très largement expansionnistes tournées la plupart du temps vers un renforcement de la souveraineté industrielle et/ou la lutte contre le réchauffement climatique. Le meilleur exemple est celui de l'Inflation « Reduction Act » aux Etats-Unis. Une loi qui, sous couvert de lutte contre l'inflation, permet une croissance très rapide des crédits se rapportant aux objectifs cités plus haut. Troisièmement les confinements ainsi que les multiples aides en direction des ménages ont généré un excès d'épargne inédit. Pour douloureux qu'il soit pour les ménages les plus modestes, l'impact de la hausse des prix a été fortement atténué par un très important matelas d'épargne dans lequel les consommateurs ont puisé, confiants dans la capacité de l'économie à passer le cap. Bilan : côté positif une croissance soutenue par une consommation qui n'a pas vraiment fléchi. Côté négatif un déficit budgétaire de l'ordre de 7.5% alors que les Etats-Unis sont au plein emploi. Du jamais vu.

Depuis mi-août l'ambiance a changé. Les indicateurs d'activités font grise mine. Certains secteurs broient du noir (immobilier, chimie), d'autres vacillent, des réserves d'épargne il ne reste plus



grand chose, les activités de services, jusque-là préservée (en contrepoint de la période des confinements), ralentissent. Ce dernier point n'est pas neutre dans le sens où, l'excellente tenue des services (voyages, loisirs, restauration, hôtellerie...) a jusque-là permis de maintenir le chômage sur des niveaux bas maintenant ainsi la pression sur les employeurs pour des hausses de salaires conséquentes faisant craindre l'instauration d'une boucle prix-salaire honnis des banquiers centraux. Finalement, rien de plus normal. **Au fur et à mesure que l'activité ralentit, les pressions inflationnistes s'estompent. C'était bien l'objectif, la question suivante est : jusqu'où ?**

Si on prend un peu de recul, il n'est pas déraisonnable de penser qu'ayant adopté des politiques monétaires un peu (beaucoup) trop généreuses, les banques centrales poussent cette fois le curseur un peu loin du côté restrictif. C'est un danger d'autant plus grand que la mauvaise transmission de cette politique monétaire à l'économie pour les raisons que nous venons d'évoquer, correspond à un décalage dans le temps laissant espérer un atterrissage en douceur. Il n'est en effet pas interdit de penser que le reflux de l'inflation puisse, au fil des mois, redonner du pouvoir d'achat permettant ainsi aux américains de continuer à consommer... Reste que le chemin est très étroit lorsque l'on sait que le taux d'épargne des ménages est de seulement 3.6% (contre 7.5 à 8% en moyenne avant covid). En Europe, la lecture est plus simple. Alors que la croissance tourne autour de zéro et que les gouvernements vont être obligés de revenir à plus d'orthodoxie budgétaire, **on ne voit pas bien par quel miracle la zone euro échapperait à une récession.** Bien malin qui peut dire aujourd'hui quelle en sera l'ampleur.

Heureusement, malgré un contexte compliqué et surtout difficile à appréhender, les possibilités d'investissements restent nombreuses. Hausse des taux oblige, **l'univers obligataire est à nouveau accueillant** et il est parfaitement possible d'investir sur des rendements de l'ordre de 4.5% en prenant très peu de risque (obligations souveraines et dette privée de qualité investment grade). De même, il fait peu de doute que **des thématiques comme celle de la transition énergétique seront soutenues** envers et contre tout quels que soient les aléas conjoncturels...

Alain Dumas, Directeur des gestions Allianz Banque

ENGAGEMENT SOCIÉTAL

L'ANCRE ET L'INSTITUT DES MALADIES DU RYTHME CARDIAQUE (LIRYC)



L'ANCRE s'engage en faveur du progrès de la science et de la recherche médicale. Les programmes soutenus par notre Association visent à utiliser l'intelligence artificielle pour détecter les signes avant-coureur d'une mort subite. Notre mécénat auprès de L'institut des maladies du rythme cardiaque (liry) contribue à l'avancement des recherches sur la cartographie et le traitement de la fibrillation ventriculaire et l'évaluation des patients à risque.

L'institut des maladies du rythme cardiaque a pour vocation de donner naissance à des avancées médicales majeures pour mieux soigner les patients. Composé de 170 femmes et hommes, experts internationaux pluridisciplinaires, l'institut combine les domaines de la physiologie cardiaque, la cartographie à haute résolution, l'imagerie cardiaque, le traitement des signaux et la modélisation cardiaque.

Voici 2 exemples de réalisation de l'institut :

UNE SALLE DE FORMATION ET DE SIMULATION

Une politique de formation en santé, soucieuse de la sécurité des patients et de la réduction des erreurs médicales, se doit de promouvoir et de mettre en place la formation sur simulateurs. Initié par les anesthésistes, ce mode d'enseignement permet un transfert progressif des apprentissages et est en passe de devenir un outil essentiel dans l'enseignement de la cardiologie. La formation sur simulateurs au sein de cette spécialité médicale hautement « technique » est sans conteste un moyen incontournable pour permettre aux apprenants de maîtriser les techniques complexes en cardiologie interventionnelle, d'être aptes dans ce contexte à gérer les situations de crise et les complications potentiellement mortelles, et de développer le travail en équipe médicale.

C'est sur la base de ce constat que l'IHU Liry, s'est engagé dans l'élaboration de programmes de formation par la simulation aux techniques interventionnelles en cardiologie à l'intention des cardiologues confirmés et des internes de cardiologie.

DES ÉQUIPEMENTS D'INGÉNIERIE DE POINTE

Afin d'accélérer le développement d'innovations technologiques et de réduire le temps de la mise sur le marché, Liry s'est doté d'une plateforme de bio ingénierie cardiaque unique en son genre. La vocation de cette plateforme est de créer des prototypes permettant une première validation des innovations issues des programmes de recherche afin aller jusqu'à la preuve de concept assurant une mise sur le marché plus rapide. Cette plateforme réunit dans une même structure le prototypage de cathéters, un banc de tests pour les évaluer, ainsi qu'un autre banc de tests pour permettre la simulation et tout cela en utilisant une anatomie humaine reconstruite en 3D et des scénarii d'arythmies cardiaques réalistes. Les cathéters développés et fabriqués serviront au diagnostic mais aussi aux interventions notamment pour les ablations de différentes pathologies comme les congénitales et pédiatriques.

Vous aussi, vous pouvez soutenir l'institut des maladies du rythme cardiaque en vous rendant sur www.ihu-liry.fr

L'ANCRE S'ENGAGE ÉGALEMENT AVEC SON FONDS DE DOTATION

SOLLICITER UN SOUTIEN MATÉRIEL OU FINANCIER AUPRÈS D'ANCRE SOLIDARITÉ



- Vous êtes une personne physique en situation d'invalidité, de maladie, ou de grande détresse ;
- Vous avez besoin d'une aide complémentaire ponctuelle ;
- Vous ne disposez pas des ressources pour faire face aux besoins résultant des situations décrites ci-dessus ;
- Vous pouvez formuler une demande d'aide financière en vous rendant sur www.ancre-vie.com/ancre-solidarite ;
- Et, en cas de besoin, contactez notre secrétariat par email secretariatancresolidarite@ancre-vie.com ou par téléphone au 09 72 72 89 57 (tarif d'un appel local).

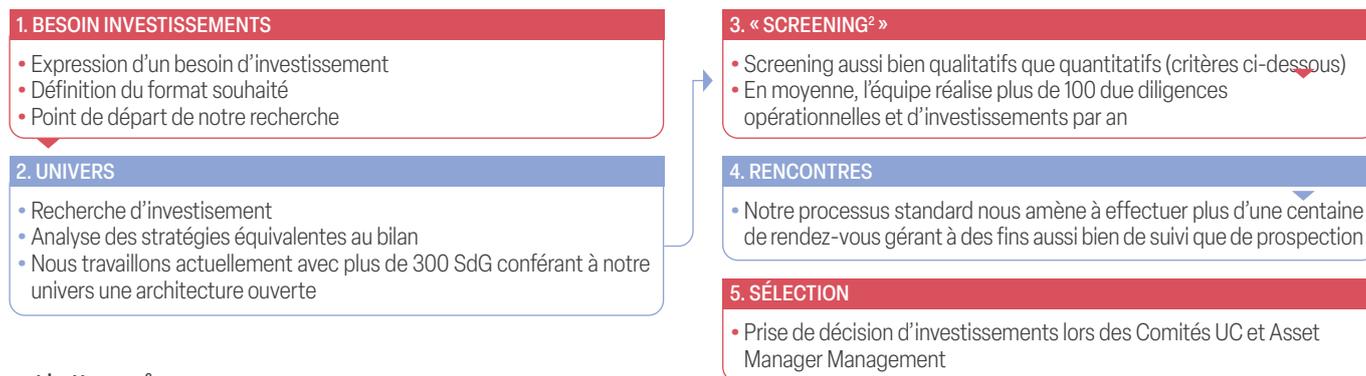
PRODUITS

DE L'ART DE SÉLECTIONNER LES UNITÉS DE COMPTE

La diversification d'un investissement est essentielle pour en optimiser les perspectives de rentabilité tout en maîtrisant le risque global. On distingue 3 étapes principales dans cette démarche. Tout d'abord on définit l'allocation stratégique, c'est-à-dire la répartition entre grandes classes d'actifs (actions, obligations... puis l'allocation tactique qui découle de la première et vise à s'adapter à la conjoncture. Dernière étape, la sélection des unités de compte dans laquelle sera investie l'épargne est un vecteur essentiel de performance. « La sélection des unités de compte est une étape essentielle pour permettre aux gérants allocataires d'Allianz leurs vues tactiques sur les marchés financiers, tout en respectant le risque admis par le profil d'investissement du client. »

Le processus général de sélection en place des Fonds destinées aux unités de compte des produits d'épargne-retraite d'Allianz France vise la plus large exhaustivité en termes de couverture de classes d'actifs, aussi il se fait de manière **top down**¹...

- Revue de l'univers des fonds sur la stratégie de gestion recherchée ;
- Application des filtres conformes aux critères d'éligibilité internes à Allianz Franc ;
- Sélection des meilleurs Fonds de l'univers selon les critères prédéfinis ;
- Rencontre avec les sociétés de gestion sélectionnées, due diligence², etc...



...et bottom up³ :

Le processus de sélection permet la constitution et puis la révision régulière des univers d'investissement des produits d'épargne retraite en retenant les supports identifiés comme les meilleurs de leur catégorie au regard des critères de sélection définis. Les univers d'investissement sont en effet monitorés et analysés en permanence par les équipes de sélection de fonds de la direction des investissements d'Allianz France qui s'appuie également sur des échanges réguliers avec les autres entités du Groupe Allianz afin de capitaliser sur la force d'un groupe à dimension internationale. Ainsi, ces univers sont révisés tous les ans en ajoutant les « meilleurs éléments » et excluant les fonds ne correspondant plus aux exigences qualitatives ou aux convictions des gérants allocataires. Cette révision des univers d'investissement est réalisée en coordination et sous la validation de l'ANCRE. Cette sélection fait l'objet d'AMR (Asset Manager Review⁴) réguliers, qui permettent un monitoring et un suivi très fins des principaux fonds sélectionnés. Ils s'appuient sur des analyses aussi bien quantitatives que qualitatives et peuvent conduire à une décision de déréférencement si le support s'écarte des objectifs. Au-delà de ces critères financiers, pour Allianz Vie Fidélité, Allianz apporte une très grande attention à l'analyse extra-financière des processus d'investissements, et en particulier à la manière donc les principes d'investissement responsable sont intégrés par les équipes de gestion. Pour cela, une étude approfondie des différentes approches mises en place par les sociétés de gestion pour tenir compte de ces enjeux cruciaux est réalisée en étroite collaboration avec la direction ESG⁵ de l'unité investissement d'Allianz France. Après avoir été pionnier dans l'analyse ESG de son propre bilan, Allianz France veut en effet être un leader de la promotion d'une gestion d'actifs plus responsable. Une vigilance toute particulière est également apportée sur le niveau des frais des supports en unité de compte afin de veiller à offrir aux adhérents des supports de qualité et compétitifs en terme de frais de gestion par rapport à leur catégorie. Sur ce point, Allianz s'inscrit parfaitement dans le cadre des dernières exigences des autorités de tutelle visant à offrir aux épargnants des solutions qualitatives supportant une tarification raisonnable.

Le processus de sélection s'opère sur des critères tant qualitatifs que quantitatifs :

Critères qualitatifs :

- **Qualité de l'Organisation** : Solidité financière, taille de la Société de Gestion, dynamique des encours, répartition des encours par typologie de clientèle, structure de l'actionariat, changements significatifs de l'organisation sur les dernières années.
- **Qualité du socle opérationnel** : revue des différentes fonctions avec une attention particulière portée sur les fonctions Contrôle des Risques, Conformité, Reporting et Service Clients et leurs articulations avec l'ensemble de la gestion.
- **Qualité de la gestion** : processus d'investissement, capacité à proposer de nouvelles solutions financières.
- **Qualité de la gérance** : Ressources, stabilité de l'équipe et « track record », expertises et stratégies phares reconnues sur les différentes classes d'actifs.

Critères quantitatifs :

- **Analyse de la gamme** : couverture des différentes classes d'actifs et zones géographiques, analyse de la performance des fonds
- **Historique de performance** minimum de 3 ans sur les principales poches sous gestion
- **Taille des stratégies** (problématique de ratio d'emprise) et dynamique des encours sur 1 an
- **Analyse des principaux indicateurs de risque et de performance** : volatilité, tracking error, Ratio de Sharpe & Ratio d'Information, performance absolue et relative, quartile des catégories Morningstar.
- **Analyse de la performance** :
 - Performance historique absolue et relative par rapport à l'indice de référence.
 - Analyse et décomposition de l'attribution de performance.
- **Analyse du positionnement** :
 - Analyse des expositions « Core » (sur/sous pondération classes d'actifs, géographiques, sectorielles, duration) et compréhension des convictions de la gestion.

(1) « du haut vers le bas » ou du plus large au plus précis. (2) Processus d'audit sur la base d'un cahier des charges très précis. (3) « de bas en haut » ou application de critères spécifiques pour validation finale de la sélection de chaque fonds identifié. (4) Revue des gérants des fonds. (5) Analyse des impacts Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance.

SERVICES

UNE PALETTE D'AVANTAGES À VALEUR AJOUTÉE



PRENDRE SES PRÉCAUTIONS AVEC TESTAMENTO¹

- Obtenez un diagnostic de votre situation successorale ;
- Placez vos documents importants dans un coffre-fort sécurisé² ;
- Exprimez vos volontés avec des directives anticipées ;
- Bénéficiez de tarifs préférentiels pour accéder à d'autres services.



SE DÉFENDRE AVEC ALLIANZ PROTECTION JURIDIQUE¹

- Bénéficiez d'une assurance protection juridique pour les litiges administratifs, fiscaux, sociaux et successoraux ;
- Accédez à une assistance à la lecture d'un contrat ;
- Déclarez et suivez vos litiges en ligne ;
- Profitez d'une base d'informations juridiques et de lettres-types pour vos démarches.

Ces services sont accessibles depuis votre espace adhérent ancre-vie.com, rubrique « Mes services »

Votre espace adhérent n'est pas encore ouvert, vous pouvez joindre des juristes qualifiés du lundi au samedi de 9h à 20h au 01 53 26 89 52 (prix d'un appel local).

Pour déclarer un litige :

Par Internet : <https://mesdemarches.allianz.fr/>

Par téléphone : 0 978 978 075 (prix d'un appel local)

Par courrier : Allianz Protection Juridique - Centre de Solution Client - TSA 63301 - 92087 Paris La Défense cedex



MIEUX COMPRENDRE L'ÉCONOMIE ET LA FINANCE

L'ANCRE vous accompagne pour une meilleure compréhension de l'environnement économique et financier et vous propose sur www.ancre-vie.com dans la rubrique « Vous accompagner » des articles d'information à vocation pédagogique.



MAINTENIR SES REVENUS À LA RETRAITE

L'ANCRE vous propose deux simulateurs Retraite pour estimer le montant de votre future retraite et un simulateur PER pour définir le niveau d'épargne nécessaire pour compléter votre retraite.

Ces services sont accessibles de votre espace adhérent ancre-vie.com, rubrique « Mes services ».

Vous pouvez également contacter l'Association par téléphone au **0800 00 95 83** (appel gratuit) ou par email à contact@ancre-vie.com



(1) Ces services sont réservés aux seuls adhérents, personnes physiques. (2) Ce service de coffre-fort est compris dans le bouquet des services Testamento, mis à disposition par l'ANCRE. Vous bénéficiez d'une gratuité pour toute activation du coffre-fort tant que vous demeurez adhérent(e) de l'ANCRE. (3) Ces services sont réservés aux seuls adhérents, personnes physiques.

SANTÉCLAIR

Directrice médicale du LAB innovation santé, Dr Charlotte Garret



ANCRE : Quels sont vos domaines d'intervention dans le système de santé ?

Charlotte Garret : La mission de Santéclair est de favoriser l'accès à des soins de qualité pour tous, adaptés à la situation de chacun et à prix juste. Cette raison d'être se matérialise par notre plateforme digitale « MySantéclair » qui concentre tout un écosystème de services en santé pour accompagner le bénéficiaire quelle que soit l'étape de son parcours et de ses besoins : orientation, équipements, soins et praticiens de nos réseaux à tarifs préférentiels.

ANCRE : Quelle est votre vision à propos de l'extension du 100% Santé ?

Charlotte Garret : Nous constatons déjà un phénomène de démutualisation significatif. Certains assurés renoncent à leur complémentaire santé à cause de l'augmentation des tarifs dont est principalement responsable le 100 % Santé dans son périmètre initial. Ne pas tenir compte de ces signaux et vouloir étendre le 100 % Santé, sans considérer le coût financier pour les organismes complémentaires qui portent majoritairement la réforme, est incompréhensible. Sans compter que cela vient aussi bousculer plusieurs filières santé, en particulier celle de l'optique. Ces secteurs d'activité sont importants pour la santé des Français mais aussi pour l'économie nationale et notre capacité d'innovation. Faire entrer les dernières innovations dans le 100 % Santé tout en administrant le prix c'est aussi mettre en danger l'innovation elle-même. Un risque économique et social pour des gains très hypothétiques, tant en termes d'accès aux soins que de pertinence avec un panier 100 % Santé dénaturé.

ANCRE : Quelles sont vos dernières innovations ?

Charlotte Garret : En 2024, nous allons proposer une nouvelle offre aux professionnels de l'assurance autour de la prévention primaire. Cette offre sans équivalent permettra au bénéficiaire d'effectuer une évaluation complète sur 12 thématiques en santé, afin de se repérer sur son bien-être physique et mental mais également sur ses habitudes de vie. À la suite de cette évaluation, des recommandations personnalisées seront mises à disposition de la personne. Elles lui permettront d'agir pour sa santé, de mettre en action de nouvelles habitudes de vie, de reprendre un suivi médical et d'adopter de bons réflexes pour prévenir de la survenue de pathologies. L'assuré pourra être orienté vers les services de MySantéclair correspondant aux besoins identifiés par l'évaluation.

ANCRE : Quels sont les services et les avantages que vous proposez avec l'ANCRE ?

Charlotte Garret : Les adhérents de l'ANCRE bénéficient de l'accès à nos réseaux de professionnels de santé en optique, dentaire et audition, permettant de réduire son reste à charge. La baisse de la part des frais de santé non remboursée est possible grâce aux tarifs avantageux négociés auprès de ces professionnels. Le service de géolocalisation présent dans MySantéclair vous permet de trouver facilement un professionnel de santé de nos réseaux à proximité de chez vous. Plusieurs services autour de l'hospitalisation vous sont également accessibles. Ils comprennent la géolocalisation des services d'urgence permettant une orientation rapide et adaptée, le « Palmarès hospitalier » qui liste les meilleurs services par pathologie et les fiches conseil de MySantéclair pour vous aider à vous organiser avant, pendant et après votre séjour. En sortie d'hospitalisation le service « Trouver une infirmière à domicile » peut vous mettre en relation avec une infirmière pour réaliser vos soins. « **Deuxième avis médical** » vous permet lui d'obtenir sans frais, un avis détaillé auprès d'un expert en cas de pathologie grave.

ANCRE : Comment accéder à MySantéclair avec l'ANCRE ?

Charlotte Garret : Pour accéder à MySantéclair, le bénéficiaire doit se rendre sur son espace adhérent ANCRE. Là, il renseigne ses identifiants et mot de passe, puis clique sur la rubrique « mes services » pour sélectionner « Santéclair ». Il suffit alors de choisir le service recherché. Pour bénéficier des tarifs avantageux auprès de nos partenaires, n'oubliez pas de télécharger votre attestation dans MySantéclair.

ACCÉDER À DES SOINS DE SANTÉ DE QUALITÉ AVEC SANTÉCLAIR³

- Bénéficiez du réseau de praticiens Santéclair avec des tarifs négociés en dentaire, en optique et en audioprothèse et téléchargez votre attestation ;
- Consultez le « palmarès hospitalier » pour choisir votre hôpital ;
- Profitez d'une boîte à outils pour tout savoir avant et après une hospitalisation ;
- Reposez-vous sur l'expertise Santéclair avec [deuxiemeavis.fr](https://www.deuxiemeavis.fr) qui permet d'obtenir une nouvelle analyse de diagnostic par un médecin spécialiste à partir de votre dossier médical.



CULTURE

DÉCOUVRIR OU REDÉCOUVRIR BORDEAUX



Fleur de la Gironde et du Grand Sud-Ouest, la séduisante ville de Bordeaux n'est plus cette belle endormie qui se prélassait au bord de la Garonne. L'ancienne capitale de la Gaule aquitaine sous l'Empire romain vous charmera le temps d'un week-end prolongé et vous étonnera par sa vitalité culturelle et gastronomique.

UN PATRIMOINE HISTORIQUE

Une situation exceptionnelle sur la Garonne : Bordeaux a toujours profité à plein de son potentiel géographique. Dès le XII^{ème} siècle, la cité contrôle le fleuve, le dompte et parvient à étendre son emprise jusqu'à l'océan. Sur les quais du port de la Lune, les bateaux accostent, débarquant leurs précieuses marchandises. Le quartier des Chartrons devient le berceau des négociants. Les immenses entrepôts perpendiculaires à la Garonne leur permettent de stocker le vin avant de l'élever puis de l'écouler à l'étranger. Des rues adjacentes sont acheminés les tonneaux vers les quais. Lesquels sont inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2007.

Non loin de là, la splendide place pavée de la Bourse, aménagée au XVIII^{ème} siècle, doit donner de Bordeaux l'image d'une ville ouverte sur le monde. Conçue par l'architecte du roi Jacques Gabriel et son fils, cette place royale de style classique dédiée à Louis XV « est tout simplement une moitié de place Vendôme, posée au bord de l'eau », dira Victor Hugo. Depuis bientôt dix-huit ans, les façades éclairées des deux pavillons symétriques se reflètent la nuit dans un miroir d'eau de 3450 m². Magique ! Ce monument aquatique est aujourd'hui emblématique. Il a été classé parmi les dix plus belles réalisations des places urbaines mondiales par le réseau Landscape Architects Network.

Vous ne manquerez pas non plus le vieux quartier Saint-Pierre, riche de ses nombreux hôtels particuliers, témoins du passé opulent de la ville portuaire à l'époque du commerce avec les Antilles. Il faut voir et revoir la porte Cailhau, vestige médiéval de 35 mètres de haut, classé Monument historique, reconnaissable à ses tourelles, ses fenêtres à meneau et son mâchicoulis. Enfin, que dire de la cathédrale gothique Saint-André sinon qu'elle a accueilli deux mariages royaux : celui d'Aliénor d'Aquitaine avec le futur Louis VII en 1137 et celui d'Anne d'Autriche avec Louis XIII en 1615 ?

UNE MÉTROPOLE GASTRONOMIQUE

Bordeaux regorge de trésors, à commencer par sa pépite gastronomique : la Cité du vin, inaugurée en 2016, dont le bâtiment culminant à 55 mètres évoque tout à la fois la courbe d'un cep de vigne et le tracé sinueux de la Garonne autour du port de la Lune. La visite interactive peut s'achever sur le belvédère, un verre à la main, avec vue panoramique sur toute la ville en contrebas.

UNE RICHESSE CULTURELLE

Bordeaux, c'est aussi la ville des « Trois M » : Montaigne, Montesquieu, Mauriac. Ces trois grands écrivains ont abondamment clamé leur amour pour leur ville de cœur. Un autre « M » pourrait être le Muséum de Bordeaux – sciences et nature fort de son million de spécimens, dont 3 500 visibles à travers différentes expositions. Le bâtiment a été entièrement rénové en 2019.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les cannelés, qui font la fierté pâtissière des Bordelais, doivent leur nom à leurs petits moules en cuivre. Ce gâteau individuel croustillant et caramélisé remonte au XVI^{ème} siècle. Il était l'œuvre des religieuses de l'Annonciade.

LE CHIFFRE : 16 000

Au nord de la ville, bordé à l'ouest par l'océan Atlantique et à l'est par l'estuaire de la Gironde, le Médoc étale ses 16 000 hectares de vignes, dont certains pris sur des marais asséchés au XVII^{ème} siècle par des ingénieurs hollandais.



INFOS PRATIQUES

VENIR

Trains : gare Saint-Jean TGV, TER et Intercités
Avion : aéroport de Bordeaux-Mérignac, puis navette 30'Direct ou bus Liane 1
Route : nombreux parkings au centre-ville

SE LOGER

Ensemble des hébergements disponibles sur bordeaux-tourisme.com

VISITER

La place de la Bourse, le grand théâtre, le palais Gallien, la cathédrale Saint-André, la tour Pey-Berland, la porte Cailhau ...

SE RESTAURER

Chef étoilé, bistrot ou brasserie, cuisine locale... Bordeaux et ses environs offrent une étonnante diversité culinaire. Adresses disponibles sur les sites dédiés comme The Fork ou le Guide Michelin.

LIENS & CONTACTS UTILES

Le site de la région : nouvelle-aquitaine-tourisme.com
Le site de l'office du tourisme : bordeaux-tourisme.com
Le site officiel de la ville : bordeaux.fr

ÉPHÉMÉRIDE

CE QUE VOTRE ASSOCIATION A FAIT POUR VOUS CES DERNIERS MOIS...

Cette rentrée 2023 a été marquée par une activité soutenue pour votre Association avec la reprise des différentes instances de gouvernance, des groupes de travail internes et des comités avec notre partenaire assureur. Vous trouverez dans notre éphéméride les détails des principales réunions qui ont rythmé les mois de septembre et octobre et des informations sur les sujets abordés et les discussions en cours.

SEPTEMBRE

• **12/09 : Réunion du Bureau ANCRE**

Cette réunion a en particulier permis de préparer l'atterrissage budgétaire 2023 et de faire un audit du bouquet de services offerts à nos adhérents. Nous avons également accueilli notre Conseillère Technique Marketing qui a présenté une étude de notoriété de l'Association auprès d'un panel de clients de notre partenaire assureur.

• **13/09 : Comité de Gestion Allianz Banque'**

• **14/09 :** Entretien avec le Professeur Jouven pour un point d'étape sur notre mécénat de la Fondation Cœur et Artères.

• **21/09 :** Quatrième Rencontre Régionale 2023 à Bordeaux.

• **21/09 : COMEX de la FAIDER**

Séance dédiée à l'étude de la Recommandation ACPR 2023-R-01 sur la distribution d'assurances et des projets de loi relatifs à l'industrie verte et à la transférabilité des contrats d'assurance vie inter-compagnie.

• **25/09 :** Comité éditorial « ANCRE LES INFOS » et Newsletters ANCRE. Sélection des articles qui seront intégrés dans les prochaines publications.

• **26/09 : Conseil d'Administration ANCRE**

Au cours de ce Conseil d'Administration, ont été présentées les évolutions des contrats souscrits par l'Association, la projection du budget 2023 ainsi que les réflexions en matière de mécénat et de services offerts aux adhérents.

• **26/09 : Conseil d'Administration de la FAIDER**

Prolongement des échanges sur les sujets traités au Comex.

• **26/09 :** Visioconférence « Transmettre de son vivant, la donation de génération en génération »

OCTOBRE

• **03/10 : Réunion du Groupe de Réflexion Inter associations**

Partage d'expérience sur le déroulé des Assemblées Générales 2023 des différentes associations et échanges sur les actualités réglementaires.

• **04/10 : Comité de Suivi Informatique**

Bilan semestriel des différents projets en cours.

• **09/10 :** Étude des impacts de la Réforme des Retraites et des évolutions à apporter aux produits ANCRE.

• **10/10 : Réunion du Bureau de l'ANCRE**

Cette réunion a permis la préparation des Comités du mois d'octobre avec notre partenaire assureur ainsi que le partage des travaux de la FAIDER. Notre Conseillère Technique Distribution a présenté un bilan de l'activité commerciale des réseaux Allianz et les résultats sur leurs différents produits ainsi qu'en comparaison avec le marché français.

• **11/10 : Comité d'Orientation des Placements Épargne**

Bilan des marchés financiers et analyse des impacts de la remontée des taux d'intérêts sur la stratégie d'investissement des portefeuilles en euros des contrats d'Épargne souscrits par l'ANCRE.

• **11/10 :** Comité de Gestion Allianz Banque.

• **11/10 :** Cinquième Rencontre Régionale à Reims.

• **13/10 : Comité Permanent d'Information ANCRE/ALLIANZ**

Présentation du Bilan de la campagne annuelle 2023 d'envoi des relevés de situation et préparation de la campagne 2024.

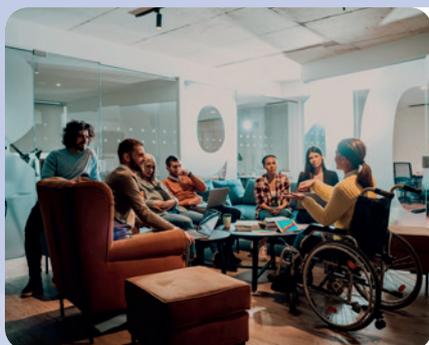
• **17/10 : Comité annuel de Sélection des Unités de Compte**

Echanges autour des propositions d'évolution des univers d'investissement des contrats Epargne et Retraite résultant des travaux des équipes dédiées de l'assureur (cf article page 09 et ci-contre)

• **19/10 :** Sixième Rencontre Régionale à Nice

• **23/10 : COMEX de la FAIDER**

• **24/10 :** Visioconférence « Quelles perspectives macro-financières pour 2024 ? »



ANCRE SOLIDARITÉ

Créé en 2021, le fonds de dotation ANCRE SOLIDARITE a pour objet d'apporter un soutien matériel ou financier à toute personne physique en situation d'invalidité, de maladie ou de grande détresse. Les informations et coordonnées pour contacter le fonds de dotation sont disponibles sur www.ancre-vie.com//ancre-solidarite/

• **12/09 et 10/10 : Comité de Sélection et d'Attribution**

Etude des dossiers de demande et décision sur les accordées

• **12/09 : Conseil d'Administration**

Bilan de l'activité et des aides allouées, projection budgétaire à fin d'exercice.

TOUJOURS À L'ÉCOUTE DE NOS ADHÉRENTS

ZOOM SUR...

Cette rubrique a pour vocation de vous détailler davantage les Comités auxquels participe votre Association.

Groupes de travail

Plusieurs fois par mois, des groupes de travail composés d'administrateurs et de membres de l'équipe ANCRE se réunissent pour réfléchir des sujets précis : articles pour alimenter les communications à destination de nos adhérents, animation de nos partenaires d'agréments et de services, organisation des rencontres régionales des webconférences... Les préconisations des groupes de travail sont ensuite transmises aux instances de l'association qui en décident les éventuelles mises en application.

Comité de Sélection des supports en Unités de Compte

La concertation entre les membres du Bureau du Conseil d'Administration et les acteurs impliqués dans les évolutions des univers d'investissement des contrats Epargne et Retraite souscrits par l'ANCRE se tient au moins une fois par an, généralement au cours du dernier trimestre. Au cours de ce Comité, les équipes d'Allianz présentent et argumentent les modifications envisagées : fermeture de certains supports aux investissements et ajout de nouveaux supports dans l'optique de proposer aux adhérents un choix large et pertinent de supports respectant les critères d'éligibilité, proposés par des gestionnaires de grande qualité aux processus de gestion robustes. Ces évolutions seront répercutées dans les contrats au cours du premier trimestre 2024 et les adhérents concernés en seront informés par le biais de la lettre d'information annuelle.

Comité de Gestion d'Allianz Banque

Ce Comité mensuel procède à une analyse de l'environnement économique et des évolutions des marchés financiers avant de définir les arbitrages à mettre en œuvre dans les orientations des options de gestion proposées dans nos contrats et que vous avez peut-être choisies. L'ANCRE assiste à ces Comités afin de vous assurer du respect des procédures définies pour cette forme de gestion de votre épargne et de la rigueur dans leur mise en œuvre.

Visioconférences

En complément des rencontres régionales, l'Association propose au cours de l'année 6 visioconférences avec des thématiques variées. Cette démarche simple vise à proposer, sans bouger de chez vous, un éclairage sur des sujets autour de l'économie, la finance, la santé et le bien-vivre qui restent en cohérence avec notre raison d'être. Ainsi, nous avons pu aborder par exemple : l'alimentation responsable, l'importance de la clause bénéficiaire sur les contrats Vie, les perspectives macro-financières.



NOTRE ÉQUIPE SE RENFORCE



Bienvenue à Pascale Mohr

Après avoir travaillé de nombreuses années au sein d'Allianz à l'évolution des produits, j'ai rejoint l'ANCRE en septembre 2023 pour y apporter mon expertise dans ce domaine et mettre mes compétences au service de l'Association et à celui de ses adhérents.

Je suis ravie de ce nouveau challenge professionnel et remercie l'ANCRE pour sa confiance et l'équipe pour son accueil, avec un merci spécifique à Laurence Guegan qui m'a précédée dans ce poste pour tout le travail effectué.

La FAIDER, Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Épargnants pour la Retraite

L'Association ANCRE, représentée par son Président, est membre de la FAIDER. La FAIDER est un lieu d'échanges et de dialogues entre les responsables d'Associations d'épargnants, notamment dans le secteur de l'assurance vie. Elle a vocation à rassembler et à unir les forces de toutes ces Associations pour en faire des partenaires plus forts, dont les intérêts sont ainsi mieux défendus auprès des Pouvoirs Publics, des organisations professionnelles et des médias.

FICHE PRATIQUE

L'ASSURANCE PRÉVOYANCE

L'assurance prévoyance permet de se prémunir et de protéger sa famille des conséquences financières des aléas de la vie (maladie, accident, décès...).

QUE COUVRE UN CONTRAT DE PRÉVOYANCE OU UNE ASSURANCE PRÉVOYANCE ?

L'assurance Prévoyance recouvre quelle qu'en soit la cause (maladie ou accident), et selon les contrats, les risques :

- d'incapacité temporaire de travail (ITT) ;
- d'invalidité totale ou partielle ;
- de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) ;
- de décès ;
- ou d'hospitalisation.

Par ces contrats, l'assureur garantit le versement de prestations sous forme de capital, de rente ou d'indemnités journalières.

Attention : un contrat de prévoyance n'est pas un contrat d'épargne. Il ne permet pas de se constituer un capital.

QUELS SONT LES TYPES DE CONTRATS DE PRÉVOYANCE POSSIBLES ?

Un contrat de prévoyance peut être un contrat :

- **individuel** : contrat souscrit par un assuré auprès d'un organisme d'assurance ;
- **collectif à adhésion obligatoire** : contrat souscrit par un employeur au profit de ses salariés ;
- **collectif à adhésion facultative** : contrat souscrit par une personne morale, le plus souvent une association, au profit de ses membres ou un employeur au profit de ses salariés.

Afin de pouvoir bénéficier, en application du dispositif dit « Loi Madelin », d'une déductibilité fiscale d'une partie des cotisations versées au titre de garanties de prévoyance, les Travailleurs Non Salariés (TNS) doivent adhérer à un contrat spécifique qui est nécessairement un contrat collectif facultatif.

QUE PROPOSE ALLIANZ EN ASSURANCE PRÉVOYANCE ?



Allianz propose une gamme de 3 contrats de prévoyance :

- Allianz Prévoyance ;
- Allianz Prévoyance TNS ;
- Allianz Prévoyance Personne Clé.

L'offre d'Allianz propose une offre :

- **simple** adaptée et ajustable (en montants, garanties et options...) selon le besoin ;

Zoom sur les garanties et options du contrat*

GARANTIES EN CAS DE DÉCÈS

- Décès toutes causes (en cas d'accident ou de maladie) ;
- Décès accident ;
- Rente de conjoint ;
- Rente éducation ;
- Perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) ;
- Double effet familial.

GARANTIES EN CAS D'INCAPACITÉ

- Incapacité temporaire totale en cas d'accident ou de maladie (avec ou sans option dos) ;
- Incapacité temporaire totale en cas d'accident ;
- Indemnités journalières pour frais généraux (avec ou sans option dos et psy) ;
- Exonération des cotisations en cas d'incapacité temporaire totale.

GARANTIES EN CAS D'INVALIDITÉ

- Rente d'invalidité en cas d'accident ou de maladie (avec ou sans option dos et psy) ;
- Rente d'invalidité en cas d'accident ;
- Capital invalidité en cas d'accident ou de maladie (avec ou sans option dos et psy) ;
- Capital invalidité en cas d'accident ;
- Exonération des cotisations en cas d'invalidité.

AUTRES GARANTIES ET OPTIONS

- Option dos et psy ;
- Capital maladies redoutées ;
- Garantie hospitalisation ;
- Protection juridique ;
- Assistance.

* Selon la version de contrat, l'éligibilité des garanties et options est à vérifier auprès du conseiller Allianz

• **rapide** avec un parcours d'adhésion digitalisé et dans la plupart des cas des formalités médicales rapides avec un questionnaire médical simplifié ;

• et **sécurisée** avec les données notamment médicales transmises via un espace d'échange sécurisé et totalement digitalisé.

Cette offre peut s'inscrire comme complément à titre facultatif et individuel d'un contrat collectif souscrit par l'employeur, afin de renforcer ses garanties, notamment en cas de décès, pour protéger ses proches.

L'offre d'Allianz est également déclinée en version « TNS » qui permet aux travailleurs indépendants, artisans ou commerçants de bénéficier du cadre fiscal avantageux de la loi Madelin.

Enfin, l'offre d'Allianz est également composée d'une version « Personne clé » qui permet à une entreprise de se prémunir des risques financiers à la suite de la maladie, de l'accident ou du décès d'une personne clé de l'entreprise.

Vous préférez lire **ANCRE LES INFOS** en version électronique ?

Rien de plus simple, il suffit d'ouvrir votre espace adhérent sur www.ancre-vie.com ou d'adresser un email à contact@ancre-vie.com